

Robert Boyer

Théorie de la régulation

1. Les fondamentaux



La Découverte

9 bis, rue Abel-Hovelacque
75013 Paris

Dédicace et remerciements

À la mémoire de Jean-Paul Piriou qui demanda tant de fois ce manuscrit sans avoir le plaisir de le voir achevé et enfin publié.

Mes remerciements vont à Pascal Combemale qui a su me stimuler pour remettre sur le métier ce travail trop longtemps différé.

Ce travail n'aurait pu voir le jour sans l'aide, la persévérance et le talent de Jacqueline Jean, dans des circonstances pourtant difficiles.

ISBN 2-7071-3216-0

Le logo qui figure au dos de la couverture de ce livre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines et sociales, le développement massif du photocopillage.

Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc qu'en application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

Si vous désirez être tenu régulièrement informé de nos parutions, il vous suffit d'envoyer vos nom et adresse aux Éditions La Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, 75013 Paris. Vous recevrez gratuitement notre bulletin trimestriel **À la Découverte**. Vous pouvez également retrouver l'ensemble de notre catalogue et nous contacter sur notre site www.editionsladecouverte.fr.

© Éditions La Découverte, Paris, 2004.

Dépôt légal : novembre 2004

Introduction

La plupart des théories économiques contemporaines se concentrent sur les problèmes que rencontre *une économie de marché*. Soit que l'on en vante les irremplaçables vertus, comme le fait l'École de Chicago, à l'instar de Milton Friedman. Soit que l'on propose d'en corriger les failles selon les préceptes d'un néokeynésianisme dont Joseph Stiglitz serait un éminent représentant. Pour ces deux programmes de recherche, le marché est la forme canonique de coordination économique entre agents réputés égaux. Certes, comme dans la tradition keynésienne, l'État peut venir corriger les limites du marché, mais son intervention n'est qu'un pis-aller par rapport à l'idéal d'un marché de concurrence parfaite.

Se référer au capitalisme implique de distinguer ce mode de production de celui d'une économie de petite production marchande, pour reprendre les termes de Karl Marx. Le fait que des sujets marchands se fassent concurrence ne suffit pas à caractériser le capitalisme. En effet, les entités de base en sont des entreprises, c'est-à-dire des entités qui mettent en œuvre un rapport social bien différent, le rapport de production en vertu duquel les salariés se soumettent à l'autorité de l'entrepreneur et/ou des managers auxquels est déléguée la gestion, moyennant paiement d'un salaire. Ce second rapport social ne se réduit pas à une pure relation marchande puisqu'il implique la soumission hiérarchique par opposition à l'horizontalité que l'on prête au fonctionnement d'un marché typique.

Ce trait est reconnu par les nouvelles théories microéconomiques qui mettent en avant les asymétries d'information, la sélection adverse et l'aléa moral qui caractérisent le contrat de travail. Mais ce domaine d'analyse ne fait pas retour sur la

caractérisation des évolutions macroéconomiques à moyen-long terme. Or l'intérêt de la notion de capitalisme est de souligner comment l'interaction du rapport de concurrence et du rapport de production salarié met en mouvement un renversement de perspectives par rapport à une économie seulement marchande. En effet, l'objectif de la petite production marchande est la satisfaction des besoins par la production de marchandises et leur circulation grâce à l'intermédiation de la monnaie. Dans le capitalisme, c'est la loi de l'accumulation du capital qui prévaut, la production de marchandises n'est alors que la phase transitoire d'un circuit du capital, comme « valeur se mettant en valeur », pour reprendre l'expression de Marx.

Une filiation marxiste

La théorie de la régulation s'inscrit dans cette tradition théorique, mais elle entend amender et prolonger les analyses du *Capital*, tant à la lumière des *méthodes modernes* de l'économiste que grâce aux enseignements issus des *transformations du capitalisme* depuis la fin du XIX^e siècle.

En effet, la loi de la chute tendancielle du profit — certes contrecarrée par nombre de contre-tendances — ne résulte pas logiquement des hypothèses de Marx. La notion de régime d'accumulation et les diverses formalisations qui en ont été données débouchent sur une diversité des profils d'évolution compatibles avec les incitations et contraintes que véhicule le capitalisme.

Une seconde source d'inspiration n'est autre que la fréquentation de l'histoire longue du capitalisme. D'une part, elle montre à l'évidence des transformations majeures dans les relations entre le marchand, le producteur, le banquier, le financier, sans oublier l'État. Il est difficile d'imaginer une théorisation qui fasse abstraction de telles transformations. D'autre part, le XX^e siècle a apporté nombre d'enseignements et d'interrogations. Comment expliquer le caractère atypique de la crise de 1929 ? *A contrario*, peut-on rendre compte de la remarquable croissance observée après la Seconde Guerre mondiale ? Pourquoi ce processus vertueux s'enraye-t-il et entre-t-il en crise dès la fin des années 1960 ? De plus, la grande diversité des trajectoires suivies depuis lors par les États-Unis, l'Europe, le Japon et plus récemment la Chine conduit à déplacer l'analyse

d'un mode de production invariant à la tentative d'interprétation de la variété des formes contemporaines de capitalisme.

Les sept questions de la théorie de la régulation

Ainsi, par rapport à la question initiale, celle des origines de l'enrayement de la croissance des trente glorieuses, la théorie de la régulation a progressivement étendu son domaine d'analyse sous une double influence. D'une part, le *développement même des notions de base* et des méthodes a fait surgir de nouvelles questions et difficultés. Peut-on par exemple formaliser simultanément un régime de croissance et sa déstabilisation ? Ou encore, quels sont les outils permettant de cerner les facteurs qui expliquent l'émergence de nouvelles formes de capitalisme ? D'autre part, *l'histoire économique et financière* du dernier quart de siècle n'a pas manqué d'apporter son lot de surprises.

Ainsi, l'effondrement des économies de type soviétique, puis la recrudescence des crises financières ont fait resurgir une question qui semblait résolue : « Qu'est-ce que le capitalisme ? » Sur le thème des mérites et des faiblesses du capitalisme, nombre d'acteurs se sont interrogés, qu'il s'agisse de financiers internationaux [Soros, 1998], de grands entrepreneurs français [Bébéar, 2003], de spécialistes de la finance [Rajan, Zingales, 2003]. Certains économistes, tel Joseph Stiglitz, portent un regard critique sur l'impact de la globalisation, et le dernier cité a été amené à s'interroger sur la convergence des capitalismes [Stiglitz, 2002, 2003]. Autant d'interrogations qui rejoignent quelques-unes des questions centrales de la théorie de la régulation.

1. Quelles sont les institutions de base, nécessaires et suffisantes à l'établissement d'une économie capitaliste ?

2. À quelles conditions une configuration de ces institutions engendre-t-elle un processus d'ajustement économique doté d'une certaine stabilité dynamique ?

3. Comment expliquer que se renouvellent périodiquement des crises au sein même de régimes de croissance qui avaient antérieurement rencontré le succès ?

4. Sous l'impact de quelles forces les institutions du capitalisme se transforment-elles : par la sélection, par l'efficacité, comme le supposent la plupart des théories économiques, ou du fait du rôle déterminant du politique ?

5. Pourquoi les crises du capitalisme se succèdent-elles et ne sont-elles pourtant pas la répétition à l'identique des mêmes enchaînements ?

6. Dispose-t-on d'outils permettant d'examiner la viabilité et la vraisemblance de différentes formes de capitalisme ?

7. Peut-on analyser simultanément un mode de régulation et ses formes de crise ?

Une présentation synthétique

Tels sont les thèmes qu'abordent les divers chapitres du présent ouvrage. Celui-ci présente d'abord deux dérivations distinctes des formes institutionnelles qui sont à la base des modes de régulation. La première s'inscrit dans le droit-fil de la tradition qui part de l'économie politique classique pour culminer avec les théories de l'équilibre général. Son propos est d'explicitier les institutions cachées d'une économie de marché (chapitre I). La seconde dérivation part d'une évaluation critique de l'héritage marxiste en matière de schéma de reproduction. Il est alors possible de définir un mode de régulation comme résultat de la conjonction d'un certain nombre de formes institutionnelles. C'est l'occasion d'insister sur le caractère ouvert de l'existence ou non d'un mode de régulation, ce qui introduit la notion de crise comme complémentaire à celle de régulation. En outre, l'analyse historique fait ressortir la succession de modes de régulation contrastés (chapitre II).

Mais les formes institutionnelles ne conditionnent pas seulement les ajustements de courte ou moyenne période car elles façonnent aussi les conditions de l'accumulation et, par voie de conséquence, les régimes de croissance à long terme. En fait, les institutions ne constituent pas de simples frictions par rapport à un équilibre de longue période déterminé par les seules préférences des consommateurs, confrontés aux potentialités qu'offrent les technologies. À nouveau, l'analyse historique de longue période souligne la variété des régimes d'accumulation (chapitre III).

Alors que la plupart des théories économiques n'accordent que peu ou pas de place à la notion de crise, la particularité de la théorie de la régulation est d'examiner simultanément les propriétés d'un mode de régulation et les facteurs endogènes de sa déstabilisation. De plus, les crises revêtent au moins cinq

Encadré 1. Ce que la théorie de la régulation n'est pas. À propos de quelques malentendus

Un avertissement liminaire s'impose pour éviter un *malentendu* qui est devenu de plus en plus fréquent au fur et à mesure que les économistes ont adopté sans précaution les terminologies anglo-saxonnes. En effet, dans la littérature internationale, la théorie de la régulation évoque de nos jours les modalités selon lesquelles l'État devrait déléguer la gestion de services publics et collectifs à des entreprises privées à la condition d'instituer des agences administratives indépendantes, qualifiées d'*agences de régulation*. De fait, ces agences se sont multipliées, qu'il s'agisse du Conseil national de l'audiovisuel, des autorités de régulation des télécommunications ou encore de l'autorité des marchés financiers.

Le contresens est à son comble lorsque l'on confond ainsi une analyse du capitalisme centrée sur la question : « Comment des compromis institutionnalisés, *a priori* indépendants les uns des autres, finissent-ils par définir un système viable ? » et une recommandation normative de délégation d'une prérogative de puissance publique à travers l'édiction de réglementations ou la négociation de contrats. Voilà l'origine de la confusion puisque, dans la langue anglaise,

« *regulation* » n'est autre que la *réglementation*.

Cette méprise s'inscrit dans une longue lignée. En France, la régulation a trop souvent été interprétée comme le résultat de l'action de l'État, conçu comme le concepteur et l'organisateur, bref l'ingénieur système. Or, les travaux régulationnistes ont montré que, même à l'époque des trente glorieuses, les politiques économiques d'inspiration keynésienne n'étaient que l'une des composantes des modes de régulation en vigueur. Symétriquement, les politiques dites de dérégulation — en fait, en français, de déréglementation — ont été interprétées comme favorisant le retour à des marchés de concurrence parfaite.

Il est une dernière confusion qu'il convient de lever. Le modèle de croissance de l'après-guerre était largement centré sur des compromis propres à chaque État-nation, dans un contexte international permissif. C'est la raison pour laquelle nombre de recherches se sont concentrées sur l'espace national. Lorsque l'internationalisation et la financiarisation ont fait sentir leur influence, la théorie de la régulation n'a pas, pour autant, perdu toute pertinence. En effet, elle laisse ouvert le choix du niveau pertinent d'analyse : local, régional, national, mondial. La construction européenne constitue à cet égard un remarquable champ de développement de la théorie.

formes qu'il est important de distinguer. Il est cependant possible d'explicitier un petit nombre de mécanismes qui sont à l'origine des crises d'un mode de régulation ou d'un régime d'accumulation. C'est l'occasion d'examiner la viabilité de certains régimes contemporains émergents (chapitre IV).

En premier lieu, comme les grandes crises manifestent une rupture des déterminismes économiques antérieurs, d'autres

déterminants, en particulier politiques, apparaissent essentiels pour que se dégagent les compromis institutionnalisés à partir desquels peut éventuellement se construire un nouveau mode de régulation. De tout autres outils analytiques doivent donc être mobilisés pour cerner les facteurs qui conditionnent l'émergence de nouveaux modes de régulation. En second lieu, l'internationalisation, souvent qualifiée de globalisation, n'implique pas une convergence vers une forme canonique de capitalisme, celle qui est dominée par les marchés. C'est aussi évoquer la question des niveaux de régulation, qui s'échelonnent du local au mondial en passant par les zones d'intégration régionale.

Autant de questions qui feront l'objet du second tome du présent ouvrage.

I / À la base d'une économie capitaliste : les formes institutionnelles

Il est de bonne méthode de s'interroger d'abord sur les institutions de base d'une économie capitaliste. Or les nombreuses recherches institutionnalistes contemporaines ont proposé une grande variété de ces institutions : normes, valeurs, conventions, règles de droit, organisations, réseaux, État, etc. Autant de notions qui s'accumulent sans que l'on en perçoive les traits communs, si ce n'est qu'elles constituent autant de mécanismes de coordination alternatifs au marché. Est-il possible de trouver des bases plus solides à une économie institutionnelle ?

C'est le cas si l'on s'attache à répondre à une question fondamentale qui est à l'origine de l'économie comme de la plupart des sciences sociales : pourquoi la compétition entre individus autonomes, préoccupés de leur seul intérêt, ne conduit-elle pas au chaos ? C'est à cette même question que la théorie de l'équilibre général s'est attachée à répondre. Il en ressort que la viabilité d'une économie de marché ne dépend pas seulement de conditions analytiques bien particulières (absence d'externalité, de biens publics, séparabilité de l'efficacité économique par rapport aux jugements en termes d'équité, etc.), mais encore de l'existence d'institutions cachées concernant le régime monétaire, la qualité des biens, l'organisation de la concurrence. Si l'on réintroduit progressivement ces composantes, il est frappant de trouver la plupart des formes institutionnelles qui sont au cœur de la théorie de la régulation.

Un retour à l'économie politique

L'économie émerge comme discipline à l'issue d'un processus multiséculaire au cours duquel l'activité économique s'autonomise progressivement par rapport au politique et aux relations sociales héritées de la tradition féodale. Émerge alors la figure d'agents individualistes poursuivant leur intérêt, ce qui ne manque pas de susciter une interrogation nouvelle qui est au cœur de la modernité et fonde, en un sens, les sciences sociales : ne faut-il pas redouter que la compétition et les conflits associés à la poursuite du seul intérêt individuel ne débouchent sur le désordre, le chaos, l'anarchie ?

Tant la philosophie politique que l'économie politique se construisent sur la tentative d'apporter une réponse à une question qui continue à être, implicite ou explicite, pour la plupart des recherches contemporaines (cf. figure 1).

Or, dès l'origine, les penseurs donnent deux réponses fort contrastées.

De Thomas Hobbes à Adam Smith

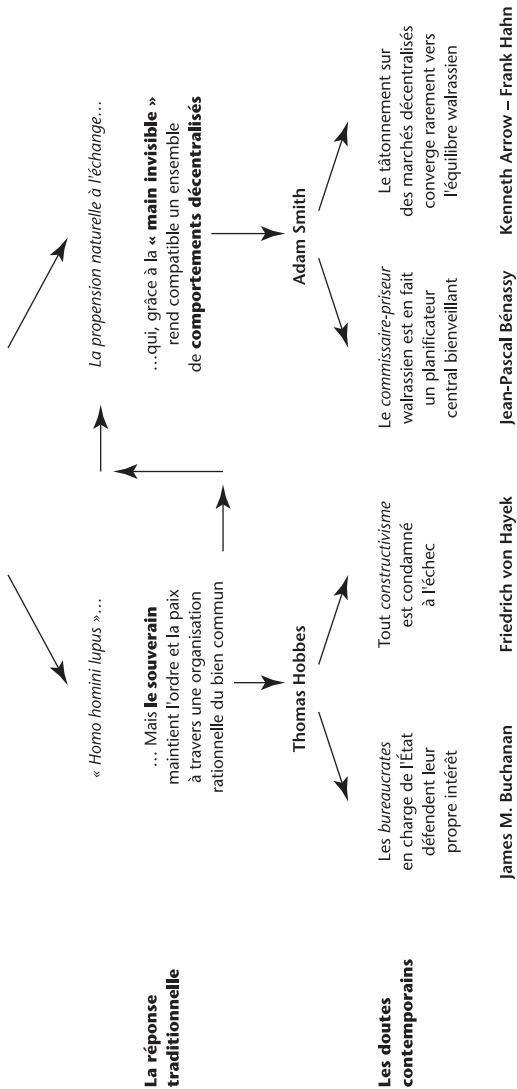
Pour Thomas Hobbes, la *violence de tous contre tous* est la conséquence directe de la compétition entre individus. Seule la délégation de l'autorité à un souverain permet de pacifier une telle société. Ainsi, l'émergence d'un *État* garantissant l'ordre serait la première des conditions d'une société et, par voie de conséquence, d'une économie composée d'individus libres de poursuivre leurs intérêts.

La réponse d'Adam Smith est bien différente puisqu'il invoque une *propension naturelle* de l'homme à *échanger* et à *troquer*. Dès lors que s'approfondit la division du travail, et pour autant que soit garanti un ordre monétaire, le *marché* a pour propriété de permettre l'enrichissement d'une nation alors même que chacun ne cesse de poursuivre son propre intérêt.

Ainsi, dès l'origine, l'économie politique met-elle en concurrence deux interprétations opposées : il revient soit à l'État, soit au marché d'assurer la coordination de la concurrence que se livrent les individus. Ce débat prend toute son acuité lorsque, au capitalisme commercial, succèdent le capitalisme industriel et plus tard un capitalisme dit financier, pour suivre la périodisation marxiste traditionnelle. De nos jours, la polarisation des positions demeure, mais l'avancée des sciences sociales conduit

Figure 1. Le devenir de la question centrale de l'économie politique

Pourquoi la compétition et le conflit entre des individus autonomes ne conduisent-ils pas au chaos ?



Encadré 2. Qu'est-ce que l'individualisme méthodologique ?

On désigne ainsi la stratégie de recherche en sciences sociales qui vise à expliquer les phénomènes économiques et sociaux à partir des actions des individus. Dans les théories contemporaines, la démarche de l'individualisme méthodologique dote les agents du principe d'action rationnelle, et cherche à faire apparaître les résultats agrégés comme propriété émergente des interactions entre ces agents. Elle a recours à des modèles entendus comme simplification formelle et abstraction, et se propose ainsi d'engendrer toutes les entités collectives à partir de ces interactions individuelles. Cette démarche est spécialement présente en économie, mais s'est aussi étendue à la sociologie, aux sciences politiques et même à la démarche historique. Dans cette conception, institutions, conventions, règles et routines apparaissent comme l'équilibre d'un jeu à partir d'agents dénués de toute identité sociale. Mais c'est oublier que tout jeu opère selon des règles acceptées par les joueurs, donc qu'il est ouvert sur un collectif implicite supposé déjà là, à commencer par le langage grâce auquel les joueurs communiquent.

C'est d'ailleurs ce que reconnaissent certaines recherches qui se fixent pour tâche d'expliquer l'émergence de certaines institutions à partir de la donnée de certaines règles [Aoki, 2002], selon une procédure qui peut être itérée à divers niveaux.

On rejoint ainsi une conception *hol-individualiste*. On désigne ainsi une stratégie de recherche qui vise à articuler les niveaux micro et macro, en s'affranchissant tant du holisme standard, qui consiste à traiter le macro comme résultat de l'équivalent d'une action individuelle, que de l'individualisme méthodologique pur qui récuse toute référence au collectif et au social. « L'articulation devient celle entre le niveau macro-institutionnel, où les actions individuelles produisent des institutions, et le niveau micro-institutionnel, où les actions individuelles opèrent dans un contexte institutionnel donné ; le niveau macro est ainsi celui des acteurs institutionnels dont les actions portent sur les règles alors que le niveau micro est celui des acteurs tout court qui agissent dans le cadre des règles données » [Defalvard, 2000, p. 16]. Cette approche évite une régression à l'infini pour trouver un fondement individualiste à toutes les formes d'organisation collective, ne confond pas le temps de constitution des institutions avec celui de leur impact sur les décisions des agents au jour le jour.

à remettre en cause les solutions simples attribuées tant à Thomas Hobbes qu'à Adam Smith. D'autant plus que l'individu smithien n'est pas qu'un *homo oeconomicus*, ne serait-ce que parce qu'il est porteur de principes moraux.

Le principe de l'individualisme contre l'optimisme du marché

Les *théories du choix public* appliquent les principes de l'individualisme méthodologique (cf. encadré 2) à la sphère politique et

en concluent avec James Buchanan que les politiciens et les administrateurs dont se dote l'État sont incités à poursuivre leur propre intérêt au détriment des objectifs collectifs qu'ils seraient censés remplir. Avec la vogue des analyses qui associent intervention de l'État, corruption et inefficience économique, ces théories n'ont pas été sans influence dans les conceptions contemporaines du capitalisme.

Le *développement des théories de l'équilibre général* conduit à un démenti de l'intuition qui est à la base de la main invisible comme métaphore d'une série de marchés décentralisés. En effet, la mathématisation des intuitions de Walras permet de dégager les conditions sous lesquelles un équilibre de marché existe et peut être atteint grâce à un processus de tâtonnement. Or, l'échec est double.

D'un côté, lorsque, au-delà de la rigueur des formalisations des théorèmes de point fixe, on met au jour les hypothèses de base, il ressort qu'un système de prix décentralisant une série de comportements individuels n'existe que pour autant que toute l'information soit centralisée par un agent bienveillant et que les transactions entre agents soient intégralement réalisées par son intermédiaire. Bref, la théorie de l'équilibre général formalise un système centralisé. Paradoxalement, les travaux de Kenneth Arrow, Frank Hahn et Gérard Debreu montrent en fait la possibilité d'une économie socialiste de marché dans laquelle la production serait coordonnée par le système des prix.

D'un autre côté, même dans ce cadre extrêmement particulier, une économie ne convergera vers un équilibre de marché que pour autant que tous les produits soient des substituts bruts et/ou que les marchés soient peu interdépendants. Autant de conditions dont rien ne garantit la satisfaction dans les économies « réellement existantes ».

De ces deux siècles de réflexions sur les sociétés individualistes — et les économies de marché — émerge un violent paradoxe. La mise en œuvre du principe d'individualisme méthodologique ne parvient pas à expliquer la viabilité et la résilience, pourtant observées dans l'histoire, certes relativement courte, de sociétés dominées par le capitalisme. Mais cet échec révèle en creux l'importance et la variété des institutions qui, d'un point de vue logique, sont nécessaires à l'existence d'une économie de marché, *a fortiori* capitaliste. L'histoire économique confirme l'importance de ces institutions.

Les institutions cachées d'une économie de marché

Dès lors que nul *secrétaire de marché* ne joue le rôle que lui attribuent les théoriciens, successeurs de Walras, quelles sont les instances susceptibles d'assurer une complète décentralisation des échanges ?

Le régime monétaire, première institution de base

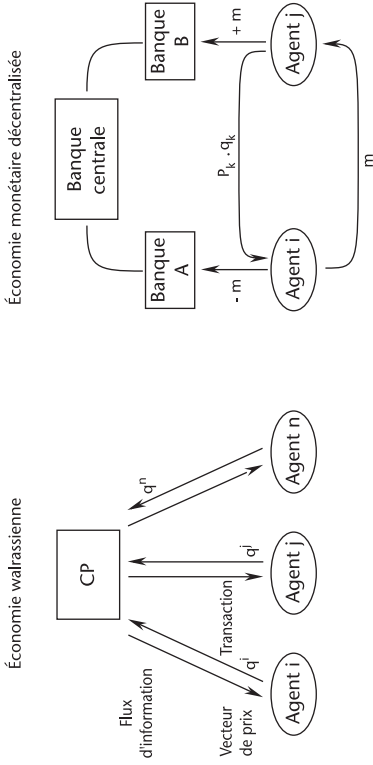
C'est clairement la *monnaie* qui est l'institution de base d'une économie marchande (cf. figure 2). Plus précisément, dans les économies contemporaines, les banques, organisées en réseaux, accordent des crédits aux entreprises et aux consommateurs ; cette monnaie permet les transactions qui autorisent en retour le remboursement progressif de l'emprunt au cours des périodes ultérieures. Pourtant, à chaque période, les comptes entre agents et leur totalisation partielle à travers les diverses banques ne sont pas équilibrés de sorte que, pour ajuster les déficits et les excédents des différentes banques, il est possible de créer un marché du refinancement interbancaire. Il est efficace tant qu'aucun choc global ne vient frapper simultanément les banques, assésant la liquidité du marché.

On peut alors songer à créer une assurance privée, précisément pour fournir aux banques en difficulté la liquidité nécessaire. Si ce mécanisme peut s'avérer efficace pour bloquer une panique bancaire isolée, il n'est pas de taille à enrayer l'émergence d'une crise systémique liée à la synchronisation des mauvais résultats des banques. Dans ce contexte, le principe d'une banque centrale jouant le rôle de prêteur en dernier ressort a fini par s'imposer dans l'histoire. D'autant plus qu'une partie de l'émission monétaire tient traditionnellement à des opérations de refinancement impliquant des obligations publiques.

L'analyse des conditions d'une stabilité financière, tout comme l'histoire monétaire, plaide pour une organisation hiérarchisée dans laquelle les banques émettent des monnaies de crédit alors qu'une *Banque centrale* est chargée de l'émission de la *monnaie légale*. Dans ce système, le banquier central est finalement l'équivalent du secrétaire de marché en ce qu'il totalise les déséquilibres qui émergent au niveau de l'économie tout entière.

On conviendra d'appeler *régime monétaire* l'ensemble des règles qui président à la gestion du système de paiements et de

Figure 2. Du commissaire-priseur (CP) à la décentralisation des échanges par la monnaie



Plus de commissaire-priseur → Une méthode de compensation du crédit... D'où un régime monétaire

Neutralité de la monnaie → Le comportement individuel est conditionné par le régime monétaire

- qⁱ - volume de biens échangés par l'agent i
- P_k - prix du bien k
- m - valeur de la transaction monétaire

crédits. L'usage du terme « régime » suppose qu'il existe plusieurs expressions de la contrainte monétaire et de la résolution des déséquilibres du circuit des paiements : mise en faillite des banques en déficit, création d'une chambre de compensation entre les banques commerciales, ou encore politique d'achat des titres publics par la Banque centrale pour alimenter la liquidité bancaire.

Ainsi, les sujets marchands ne peuvent opérer qu'une fois créée et légitimée l'institution monétaire, à l'opposé de la fiction qui voudrait que cette dernière émerge des difficultés que les premiers éprouvent à échanger à travers des opérations de troc [Aglietta et Orléan, 1998]. La monnaie apparaît ainsi, dans l'ordre économique, comme l'équivalent du langage. Mais il ne suffit pas que soit créée la monnaie comme institution pour que l'intérêt bien compris des individus les conduise à recourir au marché tel que le formalisent la théorie walrassienne et, à sa suite, les analyses néoclassiques.

Le marché est une construction sociale

En effet, la monnaie permet la décentralisation des échanges, de sorte que la transaction élémentaire porte sur le mouvement d'une marchandise en échange de monnaie, ce qui élimine le problème de la double coïncidence des besoins que suppose le troc. Si *a priori* les échanges portent sur une grande variété de produits et de qualités, à une période donnée et en un lieu bien précis, la conjonction de ces échanges bilatéraux n'est en rien gouvernée par l'émergence d'un prix unique. En effet, encore faut-il qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la qualité, que les échanges soient centralisés et que tous les marchés à terme soient ouverts.

Tant l'histoire de la formation des marchés [Braudel, 1979] que la microéconomie moderne fondée sur les asymétries d'information [Stiglitz, 1987] montrent les conditions sous lesquelles se dégage un prix unique sur un marché.

Un préalable : la définition de la qualité. — Il est clair que les offreurs ont très généralement une *meilleure information* sur la qualité de leurs produits que n'en ont les acheteurs potentiels. Dans certains cas, le marché des voitures d'occasion par exemple, il se peut qu'une appréciation imparfaite, car statistique de la qualité, interdise l'ouverture même du marché : les

offreurs ne présenteront à la vente que les produits de qualité inférieure, qui ne trouvent pas preneurs [Akerlof, 1984]. En ce qui concerne le travail, les *représentations* que se forment les entreprises des compétences peuvent introduire une discrimination durable entre individus, pourtant dotés *ex ante* des mêmes caractéristiques [Spence, 1973].

En conséquence, la *définition préalable de la qualité* est une condition nécessaire à la formation d'un prix sur un marché. Si tel n'est pas le cas, à prix indiscriminé, les mauvaises marchandises chasseront les bonnes selon l'équivalent de la loi de Gresham pour les monnaies. Nombre de dispositifs institutionnels peuvent remplir cette fonction. Au Moyen Âge par exemple, les artisans se regroupent dans des guildes afin de garantir la qualité des produits qu'ils offrent et d'éviter l'effondrement du marché sous l'effet d'une détérioration de la qualité. Dans le monde contemporain, des agences indépendantes peuvent délivrer des certifications de qualité ou encore les firmes se forger une réputation à travers la fourniture régulière de biens de qualité élevée et maintenue dans le temps. Dans le cas du marché des voitures d'occasion ou pour les biens durables, l'octroi d'une garantie pour une période plus ou moins longue apparaît comme un indicateur de la qualité du bien. Autant de définitions différentes de la qualité qui résultent de conventions [Eymard-Duvernay, 1989]. *A contrario*, dans les pays où ces normes de qualité ne peuvent être mises en œuvre, les marchés peuvent ne pas exister ou avoir une taille beaucoup plus réduite, au point que cette lacune institutionnelle a été avancée comme explicative de l'un des obstacles au développement [Akerlof, 1984].

Spécifier les interactions stratégiques entre les acteurs. — Une seconde condition concerne l'agrégation des offres et des demandes, de telle façon que se trouve limité l'impact du pouvoir de négociation bilatéral entre chaque paire d'offreur et de demandeur. À nouveau, divers dispositifs institutionnels sont possibles. Au Moyen Âge, des foires se tenaient périodiquement en des *lieux précis* et l'équivalent des autorités contemporaines de régulation des marchés s'assurait que toutes les transactions intervenaient à la vue du public, pour éviter que tel offreur ou demandeur utilise son pouvoir de négociation et son information à son bénéfice. Pour certains produits agricoles, des marchés au cadran, par exemple, opèrent à travers une centralisation

anonyme des offres et des demandes, par l'intermédiaire d'un système informatique qui isole les offreurs des demandeurs [Garcia, 1986]. Les bons du Trésor américains font l'objet d'une cotation électronique qui permet de confronter en permanence une offre à une somme de demandes. L'informatisation des marchés boursiers et les transactions par Internet des ordres d'achat et de vente illustrent cette nécessité de centralisation pour que prévale l'équivalent de la loi du prix unique. L'existence de teneurs de marché garantissant la liquidité est tout aussi importante. Enfin, si les modalités d'interaction entre les offreurs et les demandeurs sont altérées, le prix du marché lui-même change dans des proportions parfois considérables [Garcia, 1986].

Voilà pourquoi le marché est une institution qui suppose accord sur la qualité, l'organisation des échanges, les conditions d'accès au marché, le mode de règlement des transactions. C'est donc une construction sociale et non le résultat d'un état de nature, spontanément engendré par l'*habitus* que les théoriciens prêtent à l'*homo oeconomicus*.

La diversité des formes de la concurrence

Cette présentation du marché conduit à douter que la concurrence parfaite puisse être considérée en toute généralité comme l'étalon et le point de référence. En effet, dans cette configuration, bien que chacun participe à la formation du prix, le prix d'équilibre s'impose à tous [Guerrien, 1996]. C'est supposer que, pour le marché considéré — mais non plus au niveau de l'économie tout entière —, existe un commissaire-priseur sous la conduite duquel s'échangent les informations qui aboutissent au prix d'équilibre. Alors seulement interviennent les transactions entre les agents, coordonnées par le commissaire-priseur. Si l'on exclut la procédure des enchères, qui au demeurant revêt diverses formes, la plupart des transactions n'obéissent pas à ce modèle.

En fait, il appartient aux agents de fixer les prix, quitte à ce que s'instaure un processus de tâtonnement, car *a priori* aucun ne connaît le prix d'équilibre que pourrait calculer *ex post* un théoricien extérieur, si par extraordinaire il disposait de l'ensemble de l'information pertinente. Dès lors s'introduisent des comportements stratégiques, d'autant plus que le nombre des agents sur le marché est limité. On peut imaginer par

exemple que les demandeurs regroupent leurs achats face à une série d'offreurs dont les comportements sont indépendants ou, à l'opposé, que les producteurs s'entendent dans la fixation du prix. Mais il existe toute une série de configurations intermédiaires, lorsque par exemple l'un des offreurs a la capacité de fixer son prix auquel s'adaptent ses concurrents. L'économie industrielle, tout comme l'actualité économique quotidienne, suggère donc que la concurrence dite imparfaite est la règle, la concurrence parfaite l'exception.

On appellera *forme de concurrence* le processus de formation des prix qui correspond à une configuration type des relations entre les participants du marché. En effet, les formes sont encore plus variées que celles qui viennent d'être mentionnées lorsque l'on distingue la concurrence par le prix dans la production de biens standardisés d'une stratégie de différenciation par la qualité. Ou encore, selon que les barrières à l'entrée sont élevées ou faibles. Pour sa part, la théorie de la régulation a mis en évidence au moins trois grands régimes de concurrence.

Un *régime concurrentiel* a longtemps prévalu tout au long du XIX^e siècle. Il est différent de la concurrence parfaite en ce qu'il est un processus permanent d'ajustements qui ne converge jamais vers un prix d'équilibre de longue période.

Un *régime monopoliste* lui succède après la Seconde Guerre mondiale, tout au moins pour les biens industriels, dès lors que s'affirme la concentration de la production et du capital, ce qui autorise un tout autre mécanisme de formation des prix. Ils s'établissent alors en appliquant au coût unitaire de production un taux de marge, lui-même calculé pour assurer une rentabilité moyenne du capital sur l'ensemble d'un cycle. Comme le prix n'est plus la variable d'ajustement, interviennent des mécanismes de rationnement de la demande par l'offre, et inversement. La théorie du déséquilibre (*cf.* encadré 3) a tiré les conséquences macroéconomiques du fait que les prix pouvaient durablement s'écarter des prix walrassiens, faisant apparaître, selon le cas, un chômage classique (le salaire réel est fixé trop haut) ou un chômage keynésien si c'est la demande effective qui est insuffisante. Ou encore un état d'inflation réprimée lorsque prévaut un excès de demande de bien et de travail [Bénassy, 1984].

Une troisième configuration est celle d'un régime de *concurrence administrée*. C'est par exemple le cas au sortir de la Seconde Guerre mondiale, lorsque l'ampleur des pénuries et un

Encadré 3. Apports et limites de la théorie du déséquilibre

Au début des années 1970 prévalait une dichotomie complète entre la théorie microéconomique intéressée par le seul signal des prix relatifs et la théorie macroéconomique keynésienne fondée sur le rôle de la demande effective. L'intérêt de la théorie du déséquilibre [Bénassy, 1984] est d'introduire des modèles d'équilibre général à prix fixes, qui font apparaître la possibilité d'une variété de régimes, dès lors que l'économie s'éloigne du schéma walrassien. Le chômage keynésien s'explique alors comme la conséquence d'un rationnement, résultat d'une contrainte quantitative (mévente pour les entreprises, chômage pour les salariés) du fait d'un salaire réel inférieur à la productivité et d'une politique monétaire et budgétaire restrictive. Présentée comme un fondement microéconomique de la macroéconomie, la théorie du déséquilibre a été critiquée comme postulant une rigidité des prix. Cette hypothèse était d'autant plus problématique à une époque de déréglementation et de

retour en force d'une macroéconomie classique [Lucas, 1984]. Or cette rigidité peut tenir, certes, à l'existence d'un contrôle administratif des prix, mais aussi à une concurrence oligopolistique : à chaque période, les firmes ont à annoncer un prix, compte tenu de l'anticipation d'une demande, par nature incertaine. En concurrence imparfaite, on peut donc retrouver des effets apparemment keynésiens, même si John Maynard Keynes n'a jamais invoqué la concurrence imparfaite comme origine du chômage involontaire.

Dans le cadre de la théorie de la régulation, salaire, prix et taux d'intérêt résultent de la configuration respective du rapport salarial, des formes de la concurrence et du régime monétaire. Si l'on prend en compte l'impact de ces règles, on peut imaginer pourquoi les prix ne convergent que rarement vers la valeur que leur attribuerait le théoricien dans un modèle d'équilibre général. Il est dommage qu'une hybridation entre la théorie du déséquilibre et la régulation n'ait pu intervenir, en dépit d'un début prometteur [Bénassy, Boyer et Gelpi, 1979].

quasi-plein emploi introduisent des tensions inflationnistes à travers les interactions prix/salaire/prix. Dans ce contexte, il était fréquent que l'État, en l'occurrence le ministre des Finances, mette en œuvre une procédure de formation des prix limitant l'ampleur des marges et la fréquence des réajustements de prix.

Dès lors émerge l'intuition — que confirment les études historiques longues menées pour les États-Unis [Aglietta, 1976] puis pour la France [Bénassy, Boyer et Gelpi, 1979] — selon laquelle les formes de la concurrence changent au cours du temps et jouent un rôle dans la dynamique économique.